

MENU INFORMATIONS SUR LA LICENCE

[Revenir à la documentation du menu '?'](#)

Version accordée (plus précis)

Cette option du gestionnaire de licence permet de définir la version maximum si les mises à jour ne sont pas autorisées.

A savoir :

Cette option sera disponible en version **4.14** et supérieures.

- La ligne **Version accordée (plus précis)** affiche :
 - **Non souscrite** (option par défaut, toutes les versions sont autorisées)
 - **Version accordée (plus précis)** Non souscrite
 - ou le N° de version maximum accordée, par exemple :

Version accordée (plus précis)	4.14.9999.9999999
---------------------------------------	-------------------

Dans le cas d'une **version maximum définie et dépassée**, au lancement de Polaris dans une version supérieure à celle maximum autorisée, après la saisie du mot de passe, le programme signale l'utilisation d'une version supérieure à celle définie dans la licence :

